

Demande relative à l'approbation du plan d'approvisionnement et à la modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016  
Dossier R-3970-2016

---

**SÉANCE DE TRAVAIL**  
**13 JUIN 2016 de 9h à 15h**  
**Salle Jean-Paul Riopelle, Régie de l'énergie**

**RÉSULTATS DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES PE208, PE218 ET PE219  
ET PROCESSUS DE COMPTABILISATION DES ÉCONOMIES GÉNÉRÉES PAR LES  
PROGRAMMES DU PGEÉ DE GAZ MÉTRO**

---

**OBJECTIFS DE LA RENCONTRE**

- En tenant compte du rapport sur l'évaluation des programmes PE208, PE218 et PE219 que la Régie va déposer prochainement sur son site web :
  - Convenir des suites à donner aux résultats de l'évaluation, notamment sur les processus de suivi interne, d'octroi des subventions, d'enregistrement et de validation des économies d'énergie ;
  - Clarifier la façon dont les résultats de ces programmes seront présentés en rapport annuel.
- Cette rencontre ne vise pas à remettre en cause le processus d'examen actuel par voie administrative. Elle ne vise pas non plus à discuter du processus d'évaluation ou des résultats ponctuels comme les taux d'opportunisme ou d'entraînement et de la façon dont ces résultats ont été obtenus.

**ORDRE DU JOUR**

1. Accueil et présentation des participants à la séance de travail;
2. Lecture de l'ordre du jour;
3. Présentation par Gaz Métro du Processus de réalisation des programmes indiqué dans le Guide du Participant<sup>1</sup> :
  - a. De quelle façon le processus est-il suivi ou peut-il être suivi dans la pratique;
  - b. Les points faibles qui expliqueraient les constats d'évaluation, notamment l'absence de données quant au système de référence, des coûts/surcoûts, etc.;
  - c. Les précisions sur le rôle des représentants commerciaux de Gaz Métro, de DATECH et des partenaires de Gaz Métro.
4. Rôle et responsabilité de l'*Administrateur de programme* :

---

<sup>1</sup> [Gaz Métro. Guide du participant - Programmes d'études de faisabilité et d'encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique. Marché affaires, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, p. 19.](#)

- a. Clarification ou modification si nécessaire.
5. Modifications proposées par Gaz Métro pour améliorer le processus et résoudre les problèmes de la base de données des programmes;
6. Pause lunch;
7. Clarification de la présentation des résultats des programmes du rapport annuel (processus de mise à jour des paramètres des programmes, prise en compte ou non des résultats d'évaluation, suivis annuels basés sur des engagements ou des mises en service, etc.);
8. Suites à donner à la rencontre (engagements ou questions en DDR, etc.);
9. Varia.